

La Ville organise, le dimanche 26 avril 2026, **la Fête du Printemps – Faites du tri !**, un événement familial et convivial dédié au réemploi, à la consommation responsable et à la valorisation des initiatives locales.

La manifestation comprendra :

- un espace brocante des habitants,
- un espace dédié à l'économie sociale et solidaire,
- un marché d'artisans et producteurs,
- une zone restauration / foodtrucks,
- des animations culturelles et musicales.

L'événement vise à :

- promouvoir la seconde vie des objets et la consommation responsable ;
- soutenir les acteurs engagés du territoire ;
- renforcer les liens entre habitants, structures et partenaires locaux.

Espace Économie Sociale et Solidaire :

Un espace spécifique est proposé aux structures membres du réseau Économie Sociale et Solidaire.

Cet espace a pour objectif de :

- valoriser les actions et savoir-faire des structures du territoire ;
- permettre la vente de produits ou d'objets issus du réemploi, de l'insertion ou de productions solidaires ;
- favoriser la visibilité des initiatives sociales, environnementales et solidaires.

Public concerné :

Peuvent candidater :

- Les structures appartenant au réseau ESS
- Associations, chantiers d'insertion, structures de réemploi, ateliers solidaires, épiceries solidaires, etc.
- Acteurs proposant des produits ou services en cohérence avec les valeurs de l'ESS

Activités autorisées :

Les structures peuvent proposer :

- Vente de vêtements de seconde main
- Vente d'objets reconditionnés ou issus du réemploi
- Épicerie solidaire / produits alimentaires (sous réserve du respect des normes sanitaires)
- Artisanat solidaire
- Présentation et valorisation de leurs actions
- Animations ou démonstrations en lien avec leurs missions

La Ville se réserve le droit de veiller à l'équilibre et à la diversité des stands proposés.

Modalités pratiques :

Emplacement :

Stand individuel attribué à chaque structure

Surface indicative : environ 3 mètres linéaires

Implantation précisée dans le plan transmis aux structures retenues

Horaires :

Arrivée et installation : à partir de 7h00

Ouverture au public : 10h00 – 19h00

Désinstallation : à partir de 19h00

Conditions matérielles :

Les structures doivent être autonomes (tables, chaises, matériel d'exposition).
Les besoins électriques ou spécifiques doivent être signalés lors de la candidature.

Conditions financières :

Participation gratuite (logique partenariale).
La participation à l'espace ESS est proposée à titre gracieux, dans une logique de partenariat territorial.

Engagements des structures :

En participant à l'événement, chaque structure s'engage à :

- respecter les horaires et consignes d'organisation ;
- maintenir son emplacement propre et gérer ses déchets ;
- respecter les obligations réglementaires applicables (vente au déballage, normes sanitaires, assurances) ;
- adopter un comportement respectueux envers le public et les autres exposants ;
- valoriser l'esprit de l'économie sociale et solidaire.

La Ville décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel exposé.

Modalités d'inscription :

Candidature via le formulaire en ligne dédié, par retour du dossier de candidature ou sur place à la Maison de la Nature.

Sélection dans le respect de :

- l'équilibre des activités proposées
- la cohérence avec les valeurs de l'événement
- la capacité logistique d'accueil

Les structures retenues recevront une confirmation écrite accompagnée du plan d'implantation et des informations pratiques détaillées.

Informations complémentaires :

En cas de contraintes de sécurité ou d'intempéries majeures, la Ville se réserve le droit d'adapter ou d'annuler la manifestation.

Contact : maisondelanature@loonplage.org

Informations actualisées : www.ville-loonplage.org ou sur le Facebook ou l'Instagram de la Maison de la Nature